

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2007

SIMPLIFICATION DU DROIT (Deuxième lecture) - (n° 346)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Derosier
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 16

Supprimer les alinéas 13 à 26 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions reprennent celles de l'article 12 tel qu'adopté par l'Assemblée, article dont les députés SRC avaient demandé la suppression car sortant du cadre initial de la proposition de loi.